VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Magasin et Résidence en Bois

A DEUX ETAGES,

Nos 600 et 602

Rue Félicité, coin St-Thomas,

—ET LA—

Désirable Résidence Double

A DEUX ETAGES,

Nos 1813 et 1817 rue St-Thomas

ans l'affaire du Couvent St-A phonse de la Merci et als vs l'Asile Catholique des Orphelins Ste-Marie.

No 929—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—MARDI, 8 juin 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement en partage de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, paroisse d'Orléans, et rendu le 27 avril 1897 et signé le 3 mai 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

1° Le désirable magasin en bois à deux étages, Nos 600 et 602 rue Félicité, coin des rues St-Thomas et Constance; grand magasin, 6 chambres, hangars, citerne, cour à l'arrière, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Félicité, Fulton et St-Thomas, Ste-Marie et Chippewa, mesurant trente deux pieds de face à la rue Félicité sur un pro fondeur de façade de quatre-vingt-huit pieds plus ou moins sur la rue Fulton ou St-Thomas, lesquelles deux rues forment l'encoignure et étant la façade de la portion des lots de terre désigné par le No Un sur un plan dressé par M. Moelhausen, voyer, le 20 mai 1845, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire public en cette ville.

2° La résidence double en bois à deux étages à l'arrière. Nos 1813 et 1817 rue St-Thomas, contenant 4 chambres, citernes, cour, etc., décrite comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Félicité, Fulton ou St-Thomas, Ste-Marie et Chippewa, à l'arrière de la propriété ci-dessus décrite, mesurant cinquante-quatre pieds de face à la rue Fulton ou St-Thomas sur une profondeur de trente-deux pieds, plus ou moins, et étant la portion à l'arrière du dit lot No un sur le plan ci dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans de crédit pour billets portant 8 pour cent par an d'intérêt, hypothèques spéciales et privilèges du vendeur et les clauses usuelles; l'acquéreur assumera les taxes de 1897 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant B. Rouen, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

8 mai—8 9 16 23 30—juin 6 à date

PAR W. C. H. ROBINSON REALTY COMPANY LIMITED.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle Pauline Humbrecht vs Dr F. Loeber et als.

No 50,248—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR W. C. H. ROBINSON REALTY CO., LIMITED—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau 812 rue Commune, rez de chaussée Batisse Hennen—Le JEUDI 3 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 8 avril 1897, et signé le 14 avril 1897 dans l'affaire ci-dessus intitulée—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Girod, Carondelet, Lafayette et St-Charles, et mesurant dix-neuf (19) pieds huit pouces 3[5 8 3[5] sur la rue Girod, par soixante-neuf (69) pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles, borné sur le côté vers la rue St-Charles par une allée de 3 pieds de largeur avec une entrée sur la rue Girod, s'étendant cent-seize (116) pieds, commune à la dite propriété, et les lots Nos huit et neuf sur un plan dressé par M. Moelhausen, voyer, le 20 mai 1845, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire public en cette ville.

2° La résidence double en bois à deux étages à l'arrière. Nos 1813 et 1817 rue St-Thomas, contenant 4 chambres, citernes, cour, etc., décrite comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Félicité, Fulton ou St-Thomas, Ste-Marie et Chippewa, à l'arrière de la propriété ci-dessus décrite, mesurant cinquante-quatre pieds de face à la rue Fulton ou St-Thomas sur une profondeur de trente-deux pieds, plus ou moins, et étant la portion à l'arrière du dit lot No un sur le plan ci dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans de crédit pour billets portant 8 pour cent par an d'intérêt, hypothèques spéciales et privilèges du vendeur et les clauses usuelles; l'acquéreur assumera les taxes de 1897 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant B. Rouen, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

8 mai—8 9 16 23 30—juin 6 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOHN GUERIN.

No 52,951—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

Mercredi, le 9 juin 1897.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN & LESSEPS—A. A. Lesseps, encanteur—Bureau 405 rue Carondelet. En vertu de et conformément à un ordre amendé de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 29 avril 1897 et à moi adressé, je procéderai de vendre, MERCREDI, le 9 juin 1897, à midi, à la BOURSE DE PROPRIETES FONCIERES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, No 717 RUE COMMUNE, ENTRE LES RUES CARONDELET ET ST-CHARLES, pour le compte de ladite succession, la propriété suivante décrite, à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues COMMUNE, BAUDIN, GAYOSO ET SALCEDO, et désigné par le No 10 sur un devis annexé à un acte passé pardevant M. Gernon, notaire, daté le 8 avril 1893, le dit lot mesurant trente-quatre pieds, six pouces et six lignes sur la rue SALCEDO, sur cent quarante et un pied, huit pouces et trois lignes de profondeur.

TERMES ET CONDITIONS.—La moitié ou le tout comptant à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit, s'il y en a, devra être représentée par billets de l'acquéreur, à un an, avec 8 pour cent par an d'intérêt, de la date de vente, avec lien du vendeur et privilège, et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumant les taxes de l'année courante en plus et au-dessus du montant de son enchère et devant faire un dépôt comptant de 10 0[0 au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jos N. Wolfson, notaire.

4 mai—4 12 19 26—juin 2 9

PAR BAUMGARDEN & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'établissement bien connu, Coin des rues N. Claiborne et Ursulines, L'ilet des rues St-Philippe et Robertson

Succession de George C. Heno.

No 52,709—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR BAUMGARDEN & STERN—L. L. Stern, Encanteur.—Bureau 826 rue Commune. Le JEUDI, 27 mai 1897, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre signé le 14 avril 1897, de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et dépendances, situés au coin des rues Nord Claiborne et Ursulines, dans l'ilet borné par les rues Nord Claiborne, Ursulines St-Philippe et Robertson, ayant une façade de 89 pieds 6 pouces sur la rue Nord Claiborne et 30 pieds 10 pouces sur la rue Ursulines, et partant d'un point 30 pieds 10 pouces de distance de l'encoignure Nord Claiborne et Ursulines, vis à vis d'un point rue Nord Claiborne, 89 pieds 6 pouces de distance de l'encoignure Nord Claiborne et Ursulines, cette ligne, 95 pieds 1 pouce et 5 ligaes. Les améliorations comprennent un magasin à trois étages avec résidence.

Termes et conditions—L'assomption de l'hypothèque des billets ci-dessus sur la dite propriété, un dit le 23 janvier 1898, pour quatre cent soixante sept dollars et cinquante sous; un autre le 23 janvier 1899 pour le même montant; et l'autre le 23 janvier 1900 pour le même montant; le tout portant 8 pour cent d'intérêt à partir du 23 janvier 1896, jusqu'au paiement; l'assomption du montant dû pour le pavage fait sur le devant de ladite propriété montant à sept cents dollars, avec intérêt, et la balance au comptant pour payer le billet hypothécaire passé dû de $467 50, avec intérêt à partir du 23 janvier 1896, à 8 pour cent par an jusqu'au paiement, et n'importe quel montant au comptant. Un dépôt de 10 0[0 montant sera requis pour lier la vente.

Acte de vente, pardevant F. J. Dreyfous, Esq., aux frais de l'acquéreur.

22 av—22 25—mai 6 13 20 27

VENTES PAR LE CONSTABLE

Tom Nugent vs R. A. Vancleave Jr.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No 34,2[6—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, en face de l'entrepôt, rue Lafayette, entre les rues Camp et Magasins, le MARDI, 18 mai 1897, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une jument baie, deux wagons, un jeu de harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enrégistré en mon bureau

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité.

8 mai—8 13 18

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans, No 54,204 Division E—G. H. Magee vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de G. H. Magee, le p'aignant dans cette affaire soit convoquée et tenue pardevant E. Vidrine, notaire public en cette ville, commençant le 8me jour de juin 1897, et que E. J. Florance, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers du plaignant; et dans l'intervalle, et jusqu'à de nouveaux ordres de cour, que toutes p océdures contre la personne et les biens dudit G. H. Magee soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 22 avril 1897.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

23 avril—23—mai 7 27

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 53,402—Division — E. C. Canton vs ses créanciers——Ordre de Cour.—Que la cession en cette affaire faite soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice ses créanciers soit tenue pardevant William Ardill, notaire public, 830 rue Commune; commençant le 27me jour de mai 1897, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et voter sur son application pour sa décharge et toutes autres matières qui peuvent leur être soumises; et que dans l'intervalle il est ordonné que toutes procédu es judiciaires contre la personne et les biens dudit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1897.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

9mai—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée dans le Deuxième District, sur la rue Conti, entre les rues Bemparts et Bourgogne.

La rue du fond étant la rue St-Louis).

Ellen Long, veuve de John Klorer, et als, exécuteurs testamentaires, vs Luigi Bellinzona.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 49,263—En vertu d'un writ de fieri facias adressé à Victor Manberret, ancien Sherif Civil de la paroisse d'Orléans, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et par lui à moi transférée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 juin 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, etc., dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Remparts, St Louis et Bourgogne, étant l'ilet No 98, désigné comme lot No 25 et mesurant trente pieds de face à la rue Conti, par une profondeur de cent vingt pieds, mesure française, s'étendant entre lignes parallèles, de la rue Conti à quelques pieds de la ligne du fond, où la dite ligne se rapprochant le plus de la rue Remparts, fait un carré qui s'élargit dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

30 avril—30—mai 1 7 14 21 28—3 juin

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Catherine Doyle, veuve en premier mariage de Patrick Goffney et en second mariage de Maurice Scully.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,358—Division E—Attendu que Catherine A. Scully, femme de John C. Norton, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme C. Doyle, veuve en premier mariage de P. Goffney et en second mariage de M. Scully, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O GUERIN,
Greffier.

13 mai—13 17 22

Succession de Joseph Sauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 52,419—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George Dobelman, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

12 mai—12 16 21

Succession d'Antoinette Frazier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53,020—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Theodore Paderas, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

12 mai—12 16 21

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 53,447—Division E—Jacques Bordeau vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Jacques Bordeaux, insolvable dans cette affaire, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de tels créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire public, en son bureau dans le Morris Building No 107 rue du Camp, en cette ville, commençant le MARDI, 1er jour de juin 1897, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic, et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 12 mai 1897.

[Signé]: GEORGE H. THEARD,
Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

13 mai—13 20 28

S. Hernsheim vs Independent Cotton Oil Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 48,974—Division D—Avis est par le présent donné, aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte des recettes et déboursements de la dépendant Cotton Oil Company Limited pour le mois d'avril 1897, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

8 mai—8 12 17

M. Maason, Jr., versus ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,616—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Marquez, Shérif Civil et agissant comme syndic des créanciers de M. Maason, Jr., insolvable en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

8 mai—8 12 17

Charles H. Hamilton versus ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 52,441—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont), pour lesquelles le compte provisoire présenté par Frank Marquez, Shérif Civil et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compté.

Par ordre de la cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

12mai—12 16 21

Metropolitan Bank versus la New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 47,534—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte de recettes et déboursements présenté par A. G. Ricks, receveur de la New Orleans Brewing Association, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

12 mai—12 16 21

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 53,288, Division C—Wm W. Washburn vs ses Créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, William W. Washburn, insolvable, soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenuepardevant Robt P. Upton, notaire, en son bureau dans la Batisse Morris, coin Camp et Canal en cette ville, commençant mercredi le 2me jour de juin 1897, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que G. V. Tebault, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.—Nouvelle-Orléans, 29 avril 1897—Signé: F. A. MONROE, Juge.— Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

30 avril—30 -15 29 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 53,268—Division D.—John P. Mangin vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de John P. Mangin, insolvable dans cette affaire, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Wm C. Dufour, notaire public, à son Bureau ancien No 21 Commercial Place, en cette ville, commençant lundi, le 7me jour de juin 1897, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaire contre la personne ainsi que les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Eraste Vidrine, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 28 avril 1897.

Signé: N. H RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

5 mai—3[en 30[

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une machine à combinaison (One Nickel in the Slot Machine.)

EN vertu d'un ordre de vente daté le 3 mai 1897 à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Louis Forestier vs ses créanciers No 52,798 e la dite cour je vendrai à l'encan public pour du comptant au No 8 rue Ste-Anne, MARDI, le 18 mai 1897, à 10:30 heures A. M. une machine à combinaison (One Nickel in the Slot Machine)

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

7 mai—7 13 18

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif

—D'un grand assortiment de—

Meubles de maison de valeur, Meubles de salon, de chambre à coucher, de salle à manger, Bibliothèque, "Lounges", Stoves, Ustensiles de cuisine, Faiences et verreries, Nattes, Rideaux, Coffre en cèdre et autres articles variés.

Marx Bros. vs Mme B. Behan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 52,6[5—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 18 mai 1897, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir—

Au rez-de-chaussée du local No 8, rue Ste-Anne: Un grand assortiment de meubles de maison, bien meublés, et autres articles, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

6mai—6 11 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif d'un grand assortiment de meubles de maison, et autres articles, etc.

Augustus Reichard vs Jules Garcin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,9 6.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 19 mai 1897, à 12:30 heures P.M., de la propriété ci-après décrite, à savoir

Au local, nouveaux Nos 110 et 112 rue S. Bassin: Tout le contenu du dit local, consistant de meubles de maison et autres articles, etc., conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

7 mai—7 11 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif d'un grand assortiment de Meubles, de Maison et autres articles, etc.

Augustus Reichard vs Jules Garcin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 52,097—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI 19 mai 1897, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local nouveau Nos 109 et 111 rue Sud Remparts.

Le contenu du dit local, consistant de Meubles de Maison et autres articles conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

7 mai—7 11 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Va'eur Améliorée du Premier District, Nouveau No 625 rue Locust.

Mme Sarah Quinn, femme de Patrick Comfort et als vs Patrick H. Battle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,015—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 27 mai 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies privilèges, avantages et dépendences qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Locust, Magnolia, Lafayette et Poydras, désigné par le numéro quatorze au nouveau plan de Bringier, voyer général, le 28 décembre 1833, annexé à l'inventaire dans la succession d'Henry de Eude à l'étude de C. Pollock, ancien notaire, le 23 février 1857, le dit lot mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust par une profondeur de cent vingt deux pieds, sept pouces et une ligne entre lignes parallèles—

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

23 avril—23 30—mai 7 14 21 27

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George Meyers en Myers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 42,371—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Thomas Terrell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

7mai—7 11 16

Succession de Rosine Schick, veuve de John Dantos.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,221 — Division C—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Rosine Schick, veuve de John Dantos, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

7mai—7 11 16

Succession de Geo. C. Auer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 48,986—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louisa Catherine Elert, veuve de George Clements Auer, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

7 mai—7 12 18

Succession d'Etienne Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans —Nos 52,577—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Christine Lotz, veuve d'Etienne Muller, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

7 mai—7 11 16

A VENDRE.

Un meuble de salon complet et neuf, ainsi qu'une glace, grande dimension. S'adresser No 1015 rue Bourgogne, près St-Philippe.

6 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR HARRY H. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deuxième District.

Propriété-Cottage

No 1217 Rue Nord Roman

Conditions faciles.

A l'encan.

PAR HARRY H HODGSON, Encanteur—Bureau No 143 rue Carondelet le MARDI, 18 mai 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 631 rue Commune, près de la rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre supléméntai e de l'Hon N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge la même Honorable Cour, Division A, maintenant absent pour cause de maladie, en date du 15 avril 1897, Dossier No 47,536, pour le compte de la succession de Mme Marie Lalmant, il sera vendu aux enchères publiques—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Roman, Hôpital et Nord Prieur, lequel mesure 29 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Nord Roman sur 117 pieds et 7 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Hôpital, 106 pieds 8 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de côté, et 31 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent d'un cottage simple et bâtisse dans le f.nd, contenant environ 8 chambres et connu comme le No 1217 rue Roman.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1897, en addition et fera un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 avr—18 25—mai 2 9 16 17 et 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Dans l'affaire de Louise Gehlbach vs Pauline Gehlbach et als.

Dossier No 52,126.

Meubles de maison et autre articles.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 143 rue Carondelet.—LUNDI, 17 mai 1897, à 11 heures A. M., au local No 2029 Chemin du Bayou, près Johnson, dans le Deuxième District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, jugement rendu le 18 mars 1897, Dossier No 52,126, dans l'affaire de Louise Gehlbach, exécutrice testamentaire vs Pauline Gehlbach et als pour un partage, à l'encan, il sera vendu—

Un lot de meubles de maison et autres articles conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

7 mai—7 9 16 17

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Lots de Terre de Choix, près des Fair Grounds.

Succession de Henry Tompkins.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 727 rue Commune—MARDI, 1er Juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, daté le 21 avril 1897, dans la succession de Henry Tompkins, Dossier No 52,742, il sera vendu à l'encan—

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Maurepas, Fortin, Sauvage et Encampement, désignés comme lots "A" et "B" et mesurant comme suit: Le lot "A" mesure 30 pieds de face à la rue Maurepas sur une profondeur de 75 pieds; le lot "B" mesure 30 pieds de face à la rue Fortin sur 75 pieds de profondeur, le tout au pied français.

Conditions—Comptant.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant R. J. Le Gardeur, notaire L'acquéreur assumera les taxes de 1897 et un dépôt de 10 poar cent au moment de l'adjudication.

2 mai—2 9 9 16 23—juin 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE CHOIX

Dans le Deuxième District.

Rue Toulouse près Remparts

Succession d'Alphonse Duvic et sa Veuve Catherine Duvic.

PAR PAUL & GURLEY, Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune, MARDI, le 1er juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, pour le compte de la succession d'Alphonse Duvic et de sa Veuve Catherine Duvic, Dossier No 47,017, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 22 avril 1897 et conformément à un jugement de partage, signé le 29 mars 1897, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Remparts, St Louis et Bourgogne, se composant des lots Nos 4 et 5 et mesurant 51 pieds 6 pouces de façade sur la rue Toulouse sur une profondeur de 95 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en briques désignée par les Nos 1026 et 1030 rue Toulouse, occupée par un charron, etc.

Conditions—Un quart ou plus comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit avec billet garanti par hypothèque et privilèges de vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de la date jusqu'au payment final, acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. F. Bouchereau, notaire, l'acquéreur assumera les taxes de 1897 et un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

2 mai—2 9 9 16 23—juin 1

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 44,112—Timothy Brophy vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Timothy Brophy, insolvable dans cette affaire soit convoquée et tenue pardevant Busnière Bonzo, notaire public, en son bureau, No 708 rue Union, en cette ville, commençant le MERCREDI, 19me jour de mai 1897, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer considérer et déterminer sur le temps, les termes et conditions sur lesquels la propriété foncière rendue par le dit insolvable devra être vendue, et qu'un vente faite de la dite propriété soit faite par Busnière Ronen, notaire public et que B. Dreifus et G. P. Molley, soient nommé et asserrenté comme estimateurs pour évaluer la dite propriété comme demandée et conformément à la loi.

Nouvelle-Orléans, 29 avril 1897.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.

1er mai